

Mairie de LA CHEVALLERAI

14 Place de l'Eglise
44810 LA CHEVALLERAI
☎ 02.40.79.10.12 -
mairie@lachevallerais.fr

COMPTE RENDU SOMMAIRE

L'an deux mille vingt et un, le vingt-huit octobre, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de LA CHEVALLERAI, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Tiphaine ARBRUN, Maire

Présents : Tiphaine ARBRUN, Stéphane GASNIER, Sophie BRUNET, Frédéric PIRAUD, Axelle BOISSEAU, Béatrice ADAM, Martial DURAND, Laurent JEANNEAU, Delphine TISSOT, Anthony MARS AIS, Thierry MONNEREAU, Sandra DIETZI ;

Absents : Tiphaine BLAIN (pouvoir à Tiphaine ARBRUN), Laetitia VINCE (pouvoir à Stéphane GASNIER), Aurélien DOUCHIN (donne pouvoir à Axelle BOISSEAU)

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Laurent JEANNEAU est élu secrétaire de séance

La délibération concernant une demande de subvention au titre du programme LEADER pour la construction du restaurant scolaire est retirée et sera présentée à une prochaine réunion

DELIBERATION 2021-96 : DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS ;

Mme Le Maire propose au conseil municipal de maintenir le poste d'adjoint vacant et de conserver le cinquième poste d'adjoint au Maire.

Le conseil municipal après en avoir délibéré (unanimité) maintient à cinq le nombre d'adjoints au Maire.

DELIBERATION 2021-97 : FIXATION DE L'ORDRE DES ADJOINTS ;

Madame Le Maire propose à l'assemblée que le nouvel adjoint occupera le 5^{ème} rang dans l'ordre du tableau.

Le conseil municipal après en avoir délibéré (unanimité) fixe à 5 le nombre d'adjoints.

DELIBERATION 2021-98 : ELECTION D'UN ADJOINT AU MAIRE ;

L'élection d'un adjoint se déroule au scrutin uninominal, celui-ci est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Mme Le Maire demande si des élus souhaitent se porter candidat. Anthony MARS AIS se déclare candidat à l'élection. Un bureau électoral est installé. Il est constitué d'un secrétaire et de deux assesseurs.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité élit M. Anthony MARS AIS cinquième adjoint au Maire.

DELIBERATION 2021-99 : MODIFICATION DU TABLEAU DES INDEMNITES DU MAIRE ;

Mme Le Maire expose que l'élection d'un nouvel adjoint suppose de revoir le tableau des indemnités pour intégrer le nouvel adjoint. Elle propose de fixer les indemnités ainsi. Pour rappel, le taux maximal du maire ne peut dépasser 51,6 % de l'indice brut 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique. Celui d'un adjoint 19,80 %

Fonction	Taux proposé
Maire	51,60%
1 ^{ère} adjoint	19,05 %
2 ^{ème} adjointe	19,05 %
3 ^{ème} adjoint	19,05 %
4 ^{ème} adjointe	19,05 %
5 ^{ème} adjoint	19,05 %
Conseiller municipal délégué	3,7 %

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité adopte le nouveau tableau des indemnités.

DELIBERATION 2021-100 : MODIFICATION DU TABLEAU DES COMMISSIONS ET DES REPRESENTATIONS :

Mme Le Maire propose de revoir le tableau des commissions.

DENOMINATION DES COMMISSIONS	Présidente Le Maire est président de droit	Membres
○ Commission Travaux – Voirie - Bâtiments – Réseaux	ARBRUN Tiphaine	PIRAUD Frédéric BRUNET Sophie GASNIER Stéphane BLAIN Tiphaine ADAM Béatrice
○ Commission Finance -	ARBRUN Tiphaine	TISSOT Delphine MONNEREAU Thierry JEANNEAU Laurent DIETZI Sandra DOUCHIN Aurélien
○ Commission Ressources humaines	ARBRUN Tiphaine	BRUNET Sophie DOUCHIN Aurélien JEANNEAU Laurent BOISSEAU Axelle BLAIN Tiphaine
○ Commission communication	ARBRUN Tiphaine	MARSAIS Anthony DURAND Martial BRUNET Sophie DIETZI Sandra MONNEREAU Thierry
○ Commission Urbanisme - Aménagement - Habitat	ARBRUN Tiphaine	GASNIER Stéphane MONNEREAU Thierry ADAM Béatrice TISSOT Delphine BLAIN Tiphaine
○ Vie scolaire / Enfance - Jeunesse	ARBRUN Tiphaine	BOISSEAU Axelle GASNIER Stéphane VINCE Laëtitia DIETZI Sandra DOUCHIN Aurélien BRUNET Sophie
○ Sports / Culture / Vie associative	ARBRUN Tiphaine	MARSAIS Anthony VINCE Laëtitia DURAND Martial GASNIER Stéphane PIRAUD Frédéric

○ Environnement - écologie	ARBRUN Tiphaine	ADAM Béatrice TISSOT Delphine BRUNET Sophie
○ Participation citoyenne	ARBRUN Tiphaine	GASNIER Stéphane JEANNEAU Laurent DOUCHIN Aurélien ADAM Béatrice MONNEREAU Thierry
○ Commission d'appel d'offres	ARBRUN Tiphaine	<u>Titulaires :</u> ADAM Béatrice GASNIER Stéphane MONNEREAU Thierry <u>Suppléants :</u> DOUCHIN Aurélien DIETZI Sandra

	Délégués titulaire	Délégués suppléants
Sydela	– Frédéric Piraud – Stéphane Gasnier	– Tiphaine Arbrun – Delphine Tissot
Atlantic'eau : Collège électoral (région de Blain) Commission territoriale (Nort sur Erdre)	– Tiphaine Arbrun – Tiphaine Arbrun	– Béatrice Adam – Béatrice Adam
Loire Atlantique développement	– Tiphaine Arbrun	
Syndicat Chère Don Isac	– Stéphane Gasnier	
Conseil d'administration de l'école st Aubin	– Sophie Brunet – Tiphaine Arbrun	
Conseil d'école groupe scolaire Ecol'eau	– Axelle Boisseau – Tiphaine Arbrun	
Association ATRE	– Sandra Dietzi	– Sophie Brunet
Association AIRE	– Frédéric Piraud	– Sophie Brunet
Association Vivre à domicile	– Sophie Brunet	– Laurent Jeanneau
Association BRUDED	– Béatrice Adam	– Tiphaine Arbrun
CIAPH commission accessibilité intercommunale	– Frédéric Piraud	
Commission d'attribution des places en micro-crèche- CCRB	– Axelle Boisseau	
Conseil d'exploitation de la redevance	– Béatrice Adam	

incitative		
Correspondant défense	– Frédéric Piraud	
Correspondant Enedis	– Stéphane Gasnier	
Correspondant Sécurité routière	– Frédéric Piraud	
Correspondant Polleniz	– Stéphane Gasnier	
Référent Agriculture	– Stéphane Gasnier	– Jean-Louis Lebeau
Référents fête et cérémonie	– Anthony Marsais	– Martial Durand
CCAS- Représentants du conseil municipal	– Sophie Brunet – Béatrice Adam – Axelle Boisseau – Laurent Jeanneau – Frédéric Piraud – Martial Durand	– Jean-Luc Ballu – Bernard Fleury – Gaëlle Lelièvre – Agnès Robert – Aurélie Barbier – Florence Chairou-Grimaud
Commission de contrôle des listes électorales	– Axelle Boisseau	– Laetitia Vince

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité adopte le nouveau tableau des commissions et des représentations.

DELIBERATION 2021-101 : ELABORATION D'UN PLAN GUIDE D'AMENAGEMENT DU CENTRE-BOURG : CONVENTION AVEC LE POLE METROPOLITAIN NANTES SAINT NAZAIRE ;

Mme Le Maire présente au conseil municipal une convention avec le Pole Métropolitain Nantes Saint Nazaire. Cet organisme peut accompagner les communes dans la revitalisation de leurs cœurs de ville.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité autorise Mme Le Maire à signer une convention avec le pôle métropolitain Nantes Saint Nazaire.

DELIBERATION 2021-102 : ELABORATION D'UN PLAN GUIDE POUR L'AMENAGEMENT DU CENTRE-BOURG : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL ;

Mme Le Maire présente au conseil municipal une demande de financement auprès du département de Loire Atlantique pour financer l'élaboration d'un plan guide d'aménagement du centre-bourg.

DEPENSES H.T	RECETTES H.T				
	Montant HT	Financeurs	Dispositif	Montant sollicité	%
47 810 €	Département		Contrat cœur de bourg/cœur de ville	23 905 €	50 %
	PMNSN		Convention	11 952 €	25 %
	Commune		Autofinancement	11 953 €	25 %
47 810 €	Total			47 810 €	100%

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité valide le plan de financement et autorise Mme le maire à déposer une demande de subvention.

DELIBERATION 2021-103 : TARIF REDEVANCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF :

Mme Le Maire expose que la commune doit délibérer pour fixer les tarifs de la redevance assainissement collectif. Elle propose de fixer la redevance ainsi :

- ▶ Droit fixe 90 €
- ▶ Part proportionnelle / m3 d'eau consommée : 1,00 € les 120 premiers m3
1,21 € les suivants

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité fixe ainsi la redevance assainissement collectif pour l'année 2022.

DELIBERATION 2021-104 : PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES DU SPANC :

Madame Le Maire présente au conseil municipal le rapport d'activité du SPANC.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité prend acte du rapport d'activité du SPANC.

DELIBERATION 2021-105 : ENGAGEMENT DE LA PROCEDURE DE DECLASSEMENT PARTIEL DE LA VC 304 :

Mme Le Maire présente au conseil municipal le projet de déclassement partiel de la voie communale n°304 classée dans le domaine public communal. Cette voie est dénommée rue du clos d'Hel. Elle expose qu'une partie de cette voie communale, aux abords de la parcelle N264, ne sert pas à la circulation et n'a jamais été aménagée à cette fin. Les services techniques l'entretiennent régulièrement. Elle propose de déclasser cette portion de voie d'une superficie de 70 m² dans le but de la céder aux riverains intéressés.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'engager la procédure de déclassement partiel de la VC 304.

**DELIBERATION 2021-106 : APPEL A PROJET SOCLE NUMERIQUE DANS LES ECOLES ELEMENTAIRES :
AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION :**

Mme Le Maire expose que suite à un appel à projets pour développer un socle numérique dans les écoles la collectivité à déposer un dossier qui a été retenu. La présente convention définit les modalités du co-financement et du suivi de l'exécution des dépenses figurant dans le dossier présenté par la Collectivité pour l'AAP SNEE.

La collectivité percevra 8 507,38 € de subvention pour 12 450,20 € TTC de dépenses. Elle invite les élus à l'autoriser à signer cette convention de financement.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité autorise à signer la convention pour la mise en œuvre de l'appel à projet socle numérique dans les écoles élémentaires.

**DELIBERATION 2021-107 : FONDS TRANSFORMATION NUMERIQUE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES –
DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REFONTE DU SITE INTERNET :**

Mme Le Maire expose que dans le cadre de la refonte du site internet, la commune pourrait être éligible au « fonds transformation numérique des collectivités territoriales ». Ce fonds vise à soutenir les initiatives numériques des collectivités.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le projet, son plan de financement et de solliciter une subvention.

Dépenses H.T	Recettes H.T
---------------------	---------------------

Développement d'un site internet	4 770 €	Fonds transformation numérique des collectivités territoriales	7 616 €
Ajout d'options (carte interactive, newsletter, réservation de salle en ligne etc...)	4 750 €	Autofinancement	1 904 €
Total	9 520 €	Total	9 520 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité autorise à signer la convention pour la mise en œuvre de l'appel à projet socle numérique dans les écoles élémentaires.

DELIBERATION 2021-108 : APPROBATION DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL DE LA SPL LOIRE-ATLANTIQUE DEVELOPPEMENT :

Mme le Maire expose que Loire-Atlantique développement propose des actions notamment dans les champs de l'assistance à maîtrise d'ouvrage, en particulier dans le domaine du renouvellement urbain, du conseil d'opportunité sur l'ensemble des opérations d'aménagement et de développement.

Afin de donner les moyens à cette SPL d'accompagner au mieux les territoires dans leur transition vers un modèle d'aménagement durable plus sobre en foncier, l'assemblée départementale s'est prononcée favorablement à une augmentation de son capital social de 2 000 000 €, assurée intégralement par le Département de Loire-Atlantique, actionnaire majoritaire.

Elle invite le conseil municipal a approuvé cette augmentation de capital social.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité approuve l'augmentation de capital social de la SPL Loire Atlantique Développement.

DELIBERATION 2021-109 : AMENAGEMENT D'UNE PLAINE DE LOISIRS AU COMPLEXE SPORTIF – VŒU SUR LA PARTICIPATION DES HABITANTS :

M. Laurent JEANNEAU présent aux élus un vœu visant à organiser la participation des habitants concernant l'aménagement d'une plaine de Loisirs aux abords du complexe sportif.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité a émis un vœu sur la participation des habitants concernant l'aménagement d'une plaine de loisirs.

DELIBERATION 2021-110 : DEMANDE D'AVIS RELATIF A UNE DEMANDE DE DEROGATION AU REPOS DOMINICAL DES COMMERCES :

Mme Le maire expose que des commerces de détail ont sollicité une dérogation préfectorale au repos dominical, le dimanche suivant l'opération commerciale du « Black Friday », soit le 28 novembre 2021. Le préfet de Loire Atlantique sollicite les communes du département pour recueillir leur avis concernant la délivrance d'une dérogation permettant à ces commerces d'ouvrir le 28 novembre.

Le conseil municipal après en avoir délibéré (1 POUR- 2 ABSTENTIONS – 12 CONTRE) s'oppose à l'octroi d'une dérogation permettant aux commerces d'ouvrir le 28 novembre.

DELIBERATION 2021-111 : COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE :

Conformément aux articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, voici les décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation générale du Conseil Municipal :

- DIA 04422121B0016 : terrain cadastré N 530p d'une superficie de 5 848 m² situé les Cormerais ;
- DIA 04422121B0017 : terrain cadastré ZL 352 et ZL 353 d'une superficie de 1 046 m² situé Lappé ;

Le conseil municipal est invité à prendre acte des décisions prises par le Maire dans le domaine de la délégation générale consentie.

Fin de séance : 21h

Fait à LA CHEVALLERAI, le 2 novembre 2021

Le Maire,
Tiphaine ARBRUN

